## Compte rendu provisoire

13



104<sup>e</sup> session, Genève, juin 2015

#### Onzième séance

Mercredi 10 juin 2015, 15 h 10 Présidence de M. Mero

# DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX: PRÉSENTATION ET APPROBATION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant examiner la question relative à la présentation et à l'approbation du deuxième rapport de la Commission des finances qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 8-2, et qui contient la résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres.

J'invite le président et rapporteur de la Commission des finances, M. Hamza Khelif, de l'Algérie, à présenter son rapport.

M. KHELIF (président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux)

J'ai l'honneur de soumettre à la Conférence le deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Ce rapport est publié dans le *Compte rendu provisoire*, n° 8-2, et contient les recommandations formulées par la commission sur les questions dont elle était saisie.

Les six résolutions proposées par la commission en vue de leur adoption par la Conférence figurent à la fin du rapport. La principale question à l'ordre du jour de la Commission des finances était les Propositions de programme et de budget pour 2016-17, dont le Conseil d'administration a recommandé l'adoption au mois de mars dernier, lors de sa 323° session.

J'ai le plaisir de vous informer que notre commission a largement souscrit aux propositions de programme et de budget du Directeur général du Bureau international du Travail. Les membres de la commission ont félicité le Bureau pour son programme stratégique composé de dix résultats stratégiques, de trois résultats facilitateurs et de trois éléments transversaux déterminant l'élaboration des politiques. Ils l'ont aussi félicité pour les consultations organisées depuis la 323<sup>e</sup> session du Conseil d'administration à propos des préoccupations exprimées au mois de mars. Ces consultations ont débouché sur la révision des cibles et des bases de référence provisoires détaillées dans l'addendum présenté à l'annexe III du rapport II. La commission s'est déclarée très satisfaite que le Bureau ait réussi à proposer un budget à croissance zéro. Elle recommande par conséquent l'adoption du budget proposé pour les années 2016-17.

J'invite instamment l'ensemble des délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs, à apporter leur plein soutien et leur plein appui à la résolution concernant le programme et budget pour 2016-17.

La commission a également examiné la proposition concernant le barème des contributions au budget ordinaire de l'Organisation internationale du Travail pour 2016. Elle recommande à la Conférence d'adopter ce barème, fondé sur celui de l'Organisation des Nations Unies.

La commission était saisie du rapport financier et des états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est écoulée le 31 décembre 2014. Elle a noté que le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers qui, pour la troisième fois, sont pleinement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSÂS). A l'instar du Conseil d'administration, la commission s'est félicitée des efforts non négligeables déployés par le Bureau pour simplifier les états financiers et les rendre ainsi plus accessibles même à ceux qui – comme cela est mon cas – sont peu initiés aux techniques et écritures comptables. Tout en reconnaissant que le montant du passif de l'assurance-maladie après la cessation de services et sa variabilité dépendent de facteurs qui échappent au contrôle de l'Organisation internationale du Travail, la commission a encouragé le Bureau à continuer à participer aux discussions en cours au sein du système des Nations Unies et à envisager des mesures permettant de maîtriser les coûts. Compte tenu de la recommandation favorable formulée par le Conseil d'administration, qui figure dans le procès-verbal présenté à la commission, celle-ci a recommandé sans hésiter que le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014 soient adoptés conformément à l'article 29 du Règlement financier.

La commission a examiné la recommandation du Conseil d'administration relative au financement partiel de la rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation internationale du Travail au moyen d'un emprunt d'un montant n'excédant pas 130 millions de francs suisses contracté auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Ayant pris note de l'examen par le Conseil d'administration de la révision du plan financier, la commission recommande à la Conférence d'autoriser le Directeur général à contracter cet emprunt.

La commission était saisie d'une proposition concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et d'une proposition concernant la composition du Comité des pensions du personnel du BIT. Elle a accepté à l'unanimité les recommandations du Conseil d'administration et du groupe des travailleurs et recommande à la Conférence d'adopter les deux résolutions proposées.

La commission a également examiné une demande présentée par le gouvernement de l'Ouzbékistan en vue de recouvrer son droit de vote. Les recommandations de la commission ont été portées à la connaissance de la Conférence hier, dans le Compte rendu provisoire, n° 8-1.

Je ne saurais terminer ma présentation sans m'acquitter de l'agréable devoir de remercier les membres de la commission qui m'ont entouré de tout leur soutien. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour dire toute ma reconnaissance au secrétariat qui m'a accompagné avec professionnalisme tout au long de l'exercice de mon mandat. Je tiens également à saluer le travail accompli par ceux qui, dans l'ombre, ont veillé à la qualité des textes sur lesquels nous nous sommes penchés et, bien sûr, du rapport que nous vous présentons aujourd'hui. Je songe plus particulièrement aux interprètes, aux rédacteurs et aux traducteurs.

Sur ces propos, je recommande à la Conférence d'approuver ce rapport et d'adopter les résolutions qu'il contient.

#### Original anglais: Le PRÉSIDENT

Le vote du budget est toujours un moment important dans la vie d'une organisation. Le consensus dont on parlait au sein de la Commission des finances est certainement un signe clair du soutien apporté aux orientations politiques du Directeur général.

Je constate que personne ne demande la parole. Nous allons donc procéder à l'approbation du deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je conclure que la Conférence approuve le deuxième rapport de la Commission des finances, à savoir les paragraphes 1 à 56, et annexes I à V?

(Le rapport – paragraphes 1 à 56 et les annexes I à V – est approuvé.)

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2016-17 ET LA RÉPARTITION DU BUDGET DES RECETTES ENTRE LES ETATS MEMBRES: ADOPTION

#### Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des résolutions.

La première est la résolution qui concerne l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres. En l'absence d'objections, puis-je considérer que cette résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

#### Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je rappelle qu'un vote par appel nominal sur la résolution relative à l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres aura lieu vendredi matin, 12 juin.

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER ET LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2014: ADOPTION

#### Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant à la résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice qui se termine le 31 décembre 2014. Si personne ne s'y oppose, puisje considérer que cette résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LE BARÈME DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET POUR 2016: ADOPTION

#### Original anglais: Le PRÉSIDENT

La troisième résolution concerne le barème des contributions au budget pour 2016. Si personne ne s'y oppose, puis-je considérer que cette résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU SIÈGE DE L'OIT: ADOPTION

#### Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la résolution relative au financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT. S'il n'y a pas d'objections, puis-je conclure que la résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LA COMPOSITION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL: ADOPTION

#### Original anglais: Le PRÉSIDENT

L'avant-dernière résolution est celle qui concerne la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. En l'absence d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LES NOMINATIONS AU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DU BIT (COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES): ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Pour terminer, nous en arrivons à la résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Je voudrais, au nom de la Conférence, encore une fois remercier la commission de son dur labeur, tant ses membres que son secrétariat. La Conférence exprime sa gratitude à vous tous.

### TABLE DES MATIÈRES

	Page
Onzième séance	
Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux:  Présentation et approbation	1
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres: Adoption	2
Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014: Adoption	2
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2016: Adoption	2
Résolution concernant le financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT: Adoption	2
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: Adoption	2
Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT	
(Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies):  Adoption	3

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse http://www.ilo.org.